

**PROCES-VERBAL DU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13/09/2022**

19 h Centre Social du Douet

**Présents :**

G. THEPAUT–– H. MANAC’H–– M. COISY ––Ch. ALAGHEBAND––G. PORTUGAL –– G. BERRUET –– R. ABELARD –– JP. BRUNET–– P. PUJOL–– B. GOURVEZ

Absents excusés :

J. SMYKOWSKI (pouvoir à JP BRUNET)––J de CAZANOVE(pouvoir à G. THEPAUT)––M. MORLEC(pouvoir à B. GOURVEZ)

**PV du CA du 14 juin 2022**

Le PV de la réunion du CA du 14 juin 2022 est adopté à l’unanimité par les administrateurs qui étaient présents à la réunion.

Rappel : Gilles B et Gilles P transmettront à Jean-Paul la liste des personnes licenciées et mandatées (encadrants) au sein de l’AGS. Dominique communiqueraensuite cette liste à la FFG (via Extranet).

1. **Embauche d’un salarié : futur agent d’accueil**

Le poste d’agent d’accueil devra être pourvu en CDI temps plein au plus tard au 1er janvier 2023. A compter du 3 octobre 2022 ce poste sera opéré par un/une salarié(e) en intérim (reconduction du contrat avec ABOUTIR EMPLOI en cours).

Le CA donne son accord pour le recrutement par Jérôme d’un nouveau salarié dans ces conditions

|  |  |
| --- | --- |
|  | Vote n° 1-9-2022 : Recrutement d’un nouveau salarié du 3 octobre 2022 au 31 décembre 2022 |
|  | Pour | Contre |
| Voix | 13 | 0 |

1. **Bilan de l’été**

Commission terrain :

* Arrosage – travaux de maintenance de printemps (problèmes de vannes et de tableau électriques) – des délais de commandes ont compliqué les réparations mais à ce jour vannes et tableaux sont neufs – les arroseurs sont en cours de réglages.
	+ Rappels :
		- Arrêté préfectoral : suspension des arrosages à compter du 19/08/2022
		- A noter : la ville a refusé de demander une dérogation qu'elle aurait vraisemblablement obtenue, comme d’autres golfs, si elle en avait fait la demande
		- Pas de corrections/réfections du terrain avant l’autorisation d’arrosage
		- On peut donc espérer un retour à un terrain « adapté » en octobre
* Machine à balles – devis faits et contact pris, transmis à la mairie – dossier en attente (avec l’inquiétude du risque de dysfonctionnement de la machine actuelle vieillissante, d’ici là …)
* Des actes de vandalisme ont été constatés récemment (ouverture des barrières, déplacement des drapeaux..)
* Malgré les mauvaises conditions de jeu, le nombre de départs (adhérents parcours) cet été a été aussi élevé que les années passées (environ 1000 départs par mois en juillet et août). Par contre le nombre de green fees a été faible. Près de 80 joueurs ont par ailleurs participé à la compétition Ringer Score.
1. **Participation de l’AGS au profit des adhérents parcours**

Compte tenu de l’état général du terrain, il a été décidé de délocaliser les rencontres des Senior Golfeurs et simultanément d’offrir une compensation unique pour tous les joueurs (y compris donc les Senior Golfeurs sans prise en charge des GF)

Proposition de compensation pour tous les joueurs de parcours :

* Hors adhérents : baisse des GF en cours et prolongés jusqu’au 30 septembre 2022
* Pour les adhérents : 1h de cours sécable en 2 x 30 mn ou 30 seaux (opérations en vigueur en 2022)

Le CA donne son accord pour la compensation qui sera accordée jusqu’au 30 juin 2023

|  |  |
| --- | --- |
|  | Vote n° 2-9-2022 : Accord pour la compensation accordée aux adhérents : 1 heure de cours sécable ou 30 seaux de balles |
|  | Pour | Contre |
| Voix | 13 | 0 |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Vote n° 3-9-2022 : Compensation accordée aux adhérents jusqu’au 30 juin 2023 |
|  | Pour | Contre |
| Voix | 11 | 2 |

1. **Point sur les comptes**
* Recettes : à la mi-septembre 2022, les recettes sont de 294 820 € contre 297 188 à la mi-septembre 2021 : soit – 0,8 % (avec baisse de 32 % des cours et 44 % des greens-fees)
* Dépenses : à la mi-septembre 2022 : les dépenses sont de 272 000 € contre 218 113 € en 2021, pour la même période (augmentation à relier entre autres à l’achat du nouveau gator, au recrutement d’un intérimaire). 68 % du budget a été consommé.
1. **Vente de casquettes logotées**

Les casquettes achetées à la Route du Golf et logotées seront vendues 22 € (coût à l’achat 20 € avec logo)

1. **Renouvellement de la convention avec la mairie**

La convention passée avec la mairie doit être renouvelée à compter du 31 décembre 2022. Ce renouvellement de la convention avec la Mairie est un acte primordial. Il convient d’aborder cette étape dans les meilleures conditions.

***Séance levée à 21h10***.

**Prochain CA :**

**le mardi 11 octobre2022**

**Centre Social du Douet, petite salle à 19h**